

Enedis dans le Gers

Les essentiels

ENEDIS

**AMF32**
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES 
PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ DU GERS

2024

SOMMAIRE

01

ENEDIS AU QUOTIDIEN

- 1.1 Connaître les éléments essentiels de la distribution électrique .
- 1.2 Assurer la sécurité
- 1.3 Aménager le territoire

02

REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- 2.1 Sobriété Energétique
- 2.2 Rénovation du patrimoine et lutte contre la précarité
- 2.3 Accélération des énergies renouvelables
- 2.4 Mobilité Electrique

PREFACE

Bonjour à toutes et à tous,

Le 22 octobre 2024

Plus qu'une entreprise de service public, Enedis est désormais une entreprise à mission ancrée au plus près des territoires pour gérer le plus grand réseau de distribution d'électricité en Europe. Enedis pilote, développe et modernise le réseau électrique pour garantir à tous ses clients une alimentation électrique de qualité.

L'urgence climatique nous pousse à agir plus vite, sans perdre de temps. Dans ce contexte, la France entre dans une nouvelle ère qui place l'électricité comme l'énergie décarbonnée de la transition écologique et le réseau de distribution au centre des enjeux.

La transition écologique engage des transformations majeures pour l'énergie électrique. Aux côtés des collectivités et de tous les acteurs locaux, Enedis y joue un rôle clé : raccorder les énergies renouvelables au réseau de distribution d'électricité, maîtriser les consommations d'électricité grâce aux atouts du compteur communicant Linky, contribuer au développement des mobilités propres, sécuriser le développement urbain et économique, tout en continuant de mettre à disposition un réseau électrique fiable, performant et moderne.

A travers ce guide, les équipes d'Enedis du Gers ont souhaité mettre à votre disposition, toutes les informations utiles qui vous permettront d'assurer votre mission au quotidien et d'accompagner les projets de votre territoire.

Vous y découvrirez des conseils, les points d'entrée, les bonnes pratiques, ainsi que les solutions proposées par Enedis pour mener à bien vos projets dans les meilleures conditions.

Morinet Priscillia

ENEDIS AU QUOTIDIEN



1) Connaitre les essentiels de la distribution électrique.

2) Assurer la sécurité



3) Aménager son territoire

1) Les essentiels de la distribution d'électricité



Enedis, entreprise à mission

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution électrique.

Elle assure la distribution d'électricité sur 95% du territoire française

Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées;

Elle réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions *techniques*.

Nos engagements :

- Assurer la qualité et la sécurité de l'alimentation en électricité;
- Garantir aux utilisateurs un accès au réseau sans discrimination;
- Faire bénéficier tous les clients d'un tarif identique dans toute la France;
- Favoriser la transition écologique;

Ces missions sont définies par la loi encadrées par les contrats de concession et financées par le Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE).

NOTRE RAISON D'ETRE

- Agir pour un service public de distribution d'électricité innovant, performant et solidaire;
- Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.



Bon à savoir

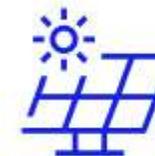
Le 27 Juin 2023, Enedis est devenue la première grande entreprise à mission française du secteur de l'énergie; une étape historique qui renforce notre contribution aux enjeux d'une société durable.

Enedis, dans le Gers, en 2023 :



16 257 km

de réseau



7 429 sites

de production
d'énergies
renouvelables



34 M€

d'investissements



120 salariés



126 819

foyers



21

Postes sources

Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE)

Les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) délèguent l'entretien, le développement et l'exploitation du réseau de distribution électrique à Enedis à travers un contrat de concession. Elles entretiennent une relation directe avec Enedis pour assurer :

- La gestion des contrats de concession dont le modèle est préalablement défini au niveau national avec France Urbaine et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).
- Le contrôle des activités du concessionnaire à posteriori (qualité de service rendu, politique d'investissement, gestion comptable et financière, état du patrimoine entretenu, satisfaction clientèle.)
- Le partage de la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique (travaux de sécurisation, d'extension, d'enfouissement ou d'effacement) et pilotage de l'enveloppe Article 8 au titre de l'esthétique des réseaux.



Chaque collectivité dispose d'un interlocuteur privilégié qui vous accompagne dans vos démarches. Ils mettent à disposition leur expertise, les services et solutions développés par Enedis, pour répondre à vos enjeux.

Sur notre territoire, Territoire d'Énergie 32 est l'AODE.

Vos interlocuteurs Enedis



Priscillia MORINET
Directrice Territoriale



Joël MARQUISSEAU
Interlocuteur Privilégié
joel.marquisseau@enedis.fr



Vanessa COULY
Interlocutrice Privilégiée
vanessa.couly@enedis.fr



Nos initiatives en faveur de l'emploi

Enedis a lancé tout dernièrement une campagne de recrutement auprès des jeunes diplômés du CAP au Bac+5 et des candidats expérimentés dans les métiers techniques, de la gestion de projet et du numérique :



<https://www.enedis.fr/emploi>



Pour accompagner le fort développement des usages de l'électricité et nos besoins massifs de recrutement dans la filière électrique, Enedis a lancé aux côtés des autres acteurs de la filière un programme d'action inédit appelé :

« Les Ecoles des Réseaux pour la Transition Énergétique »

Depuis la rentrée 2023, le Lycée professionnel de Samatan a ouvert le premier cursus intégrant des cours pour préparer les élèves aux métiers des réseaux électriques pour la transition écologique.

Fournisseurs

Le fournisseur est celui qui vous vend l'électricité dont vous avez besoin et qui assure la gestion de vos contrats d'énergie. De fait, il est votre interlocuteur sur tous les sujets qui concernent la vie de votre contrat : la souscription, la gestion des contrats et des services, la facturation et la résiliation à partir des informations transmises par Enedis.

En tant qu'opérateur du réseau de distribution, Enedis livre l'énergie au client final indépendamment du fournisseur choisi.

LA PRODUCTION

Activité en concurrence

Différentes sources d'énergie (nucléaire, thermique, énergies renouvelables tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire).

LE TRANSPORT

RTE

À l'échelle nationale, il est assuré en 400 000 volts, à l'échelle régionale, en 225 000, 90 000 et 63 000 volts.

LA DISTRIBUTION

Enedis

L'électricité est distribuée via deux niveaux de tension : la moyenne tension (20 000 volts) et la basse tension (de 400 volts à 230 volts). Enedis en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.

LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ

Activité en concurrence

Ouverte totalement à la concurrence depuis le 1^{er} juillet 2007.



Les coordonnées des fournisseurs d'électricité présents sur le marché français sont disponibles sur le site www.energie-info.fr

QUI CONTACTER :



Votre besoin	FOURNISSEUR	ENEDIS
Demander une mise en service/résiliation	✓	
Adapter ma puissance souscrite	✓	
Résoudre un problème sur ma facture	✓	
Demander un branchement provisoire	✓	
Commander une protection de réseau	✓	
Suivre mes consommations	✓	
Connaître les coupures en cours et à venir sur ma commune		<u>Bienvenue sur l'espace de connexion Enedis</u> :
Accéder à la cartographie du réseau de ma collectivité		<u>mon-compte-collectivite.enedis.fr</u>
Simuler un devis de raccordement		
Connaître la capacité d'accueil d'un projet sur le réseau		
Signaler une urgence sécurité et/ou dépannage		0811 010 212 N°dédié aux collectivités
Demander un déplacement d'ouvrage		connect-racco.enedis.fr
Demander le raccordement d'un nouveau point ≤ 36Kva		connect-racco.enedis.fr
de consommation ou de production > 36Kva		connect-racco.enedis.fr
Mettre en place un projet d'autoconsommation collective		Contactez votre interlocuteur privilégié

Si la demande concerne une opération esthétique sur les réseaux, comme l'enfouissement du réseau ou la mise en technique discrète, l'interlocuteur à contacter est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE).

Panne et interruption

En cas de travaux ou de panne sur le réseau, chaque client Enedis peut retrouver les informations essentielles en temps réel. Où que vous soyez, retrouvez rapidement, sur votre smartphone, tablette ou ordinateur : les rues concernées par la coupure, l'heure de réalimentation prévue, les raisons de la coupure, les conseils à suivre durant celle-ci...



Quelques conseils en attendant le rétablissement du courant

Comment conserver mes aliments pendant la panne ?

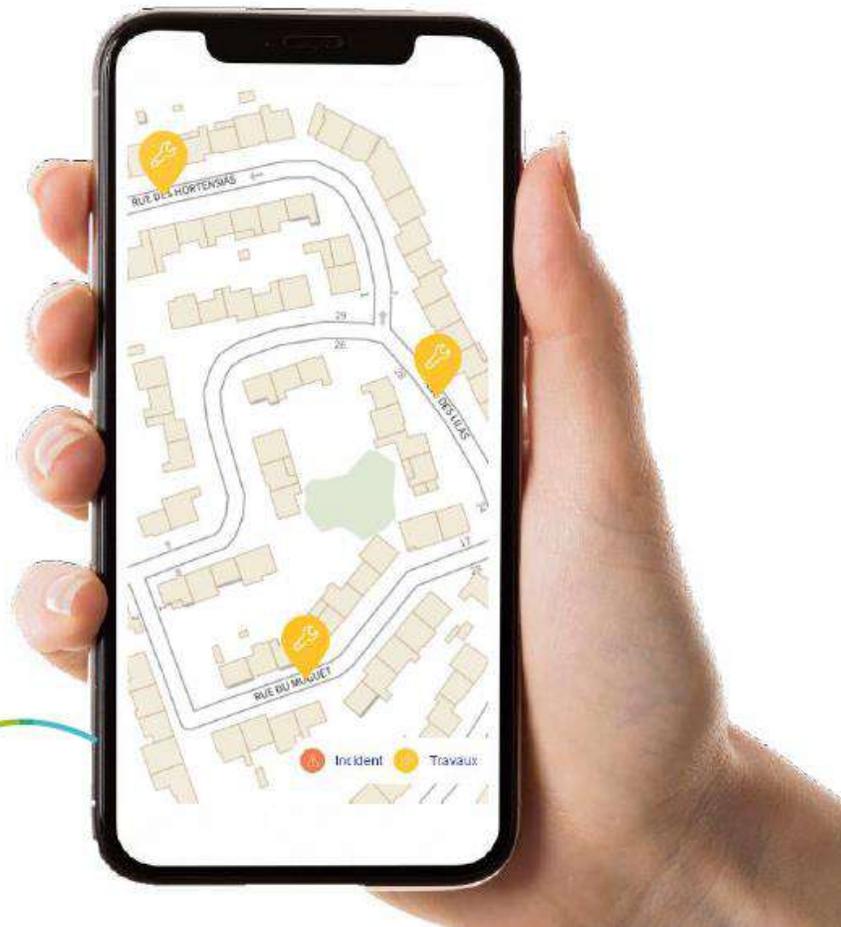
Pour conserver vos aliments à la bonne température, gardez la porte de votre réfrigérateur ou de votre congélateur fermée.

Quels bons gestes puis-je adopter si j'utilise des bougies ?

Si vous utilisez des bougies, ne les laissez jamais allumées sans surveillance et pensez à les éteindre avant de vous coucher.

Pourquoi je ne peux pas utiliser des appareils fonctionnant au charbon de bois et au gaz ?

Les appareils fonctionnant au charbon de bois ou au gaz dans votre logement (réchaud de camping...), produisent du monoxyde de carbone, qui peut engendrer des problèmes graves de santé. Ne les utilisez jamais à l'intérieur de votre logement.



Connexion rapide

enedis.fr/panne-et-interruption



Bon à savoir

Vous avez également accès à ces informations, sur votre portail clients collectivités locales. [Voir page suivante.](#)

Portail collectivités locales

Le portail collectivités locales est conçu pour répondre à vos besoins. Il s'adresse à la fois aux élus et aux services (techniques, aménagement, urbanisme, finance, patrimoine, transition écologique, suivi de contrat de concession....).

Il est disponible gratuitement pour toutes les collectivités et offre un panel de services simples, performants et personnalisables autour des enjeux du territoire.



Le portail est accessible depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

 Connexion rapide
mon-compte-collectivite.enedis.fr

Suivre les activités d'Enedis sur votre territoire

La page d'accueil du portail vous permet de visualiser en un coup d'œil l'actualité du réseau sur votre collectivité.

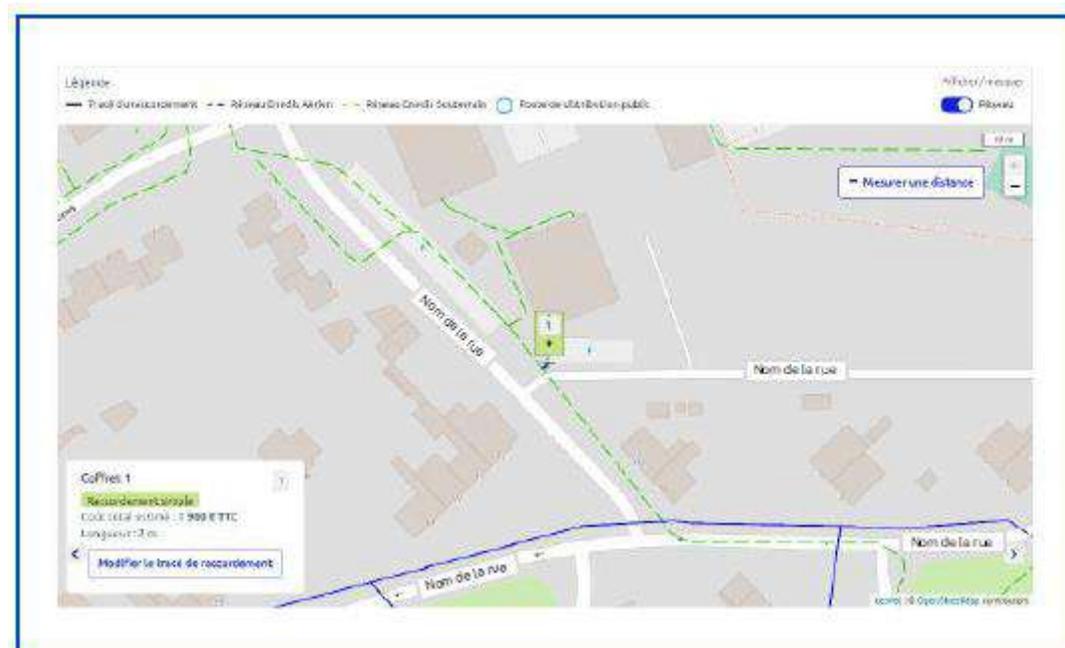
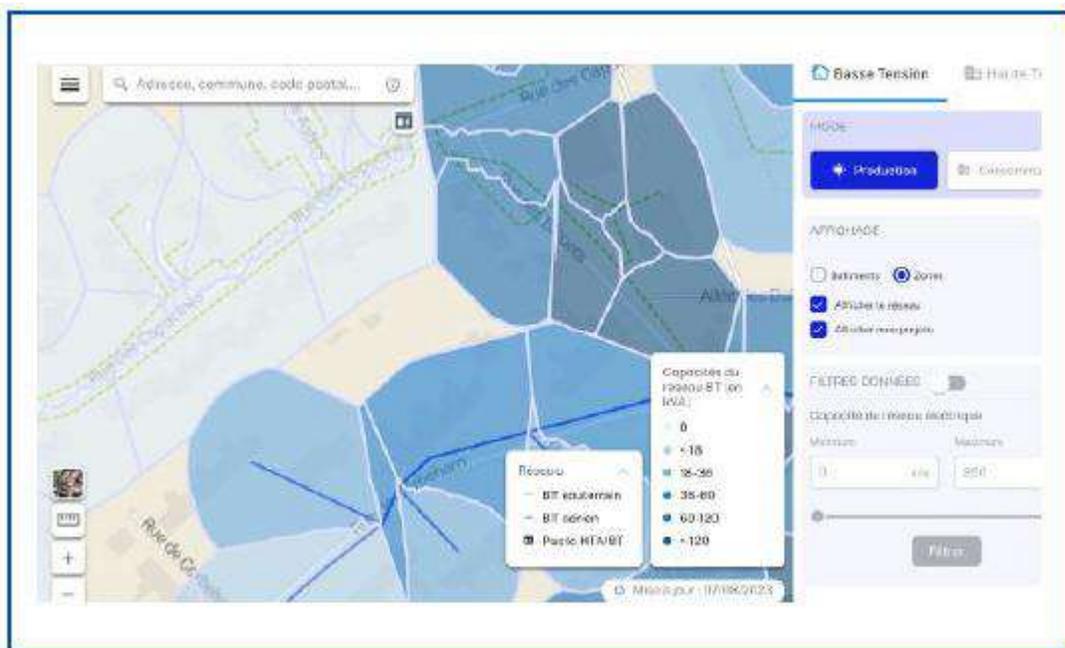
- Informez-vous sur les travaux d'Enedis en cours ou à venir sur votre collectivité : dates, localisations, coordonnées du chargé de projets, références de l'affaire et raisons de notre intervention,
- Visualisez les coupures d'électricité en temps réel : localisations, nombres de foyers concernés, heures de rétablissement prévue.
- Accédez à la cartographie du réseau électrique.



Préparer vos projets de raccordement

Depuis le portail collectivités, vous avez la possibilité de préparer vos projets d'énergies renouvelables :

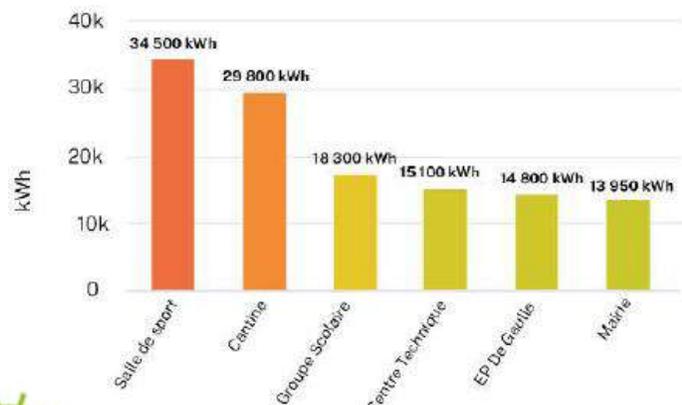
- Accéder aux capacités du réseau, identifier les zones les plus propices pour accueillir vos nouveaux projets de production ou de consommation.
- Simuler vos projets de raccordement une fois que vous avez localisé votre projet.



Retrouvez une présentation plus complète de ce service page 60.

Suivre vos données de consommation et de production

- Disponible depuis le portail collectivités locales, l'espace MESURES et SERVICES d'Enedis vous permet d'accéder à tout moment aux données énergétiques de votre patrimoine :
- Vos données de mesures de la veille (consommation et/ou production) disponibles sur une durée maximale de 36 mois, pour tous les compteurs communicants de votre périmètre.
- Vos données annuelles, mensuelles, et même journalières, avec une précision de 5 ou 30 minutes selon les compteurs.
- Vos données brutes, également disponibles sous forme de graphiques ou d'alertes.



Retrouvez une présentation plus complète de ce service page 44.



Sources

Consultez et exportez les informations techniques et contractuelles de vos compteurs.



Sites

Retrouvez en un clic le suivi énergétique de chaque compteur.



Tableaux de bord

Accédez à la vision globale et au pilotage énergétique de vos compteurs.



Rapports

Téléchargez les données énergétiques de vos compteurs. Vous pouvez également automatiser la réception de ces données et les recevoir par mail à la fréquence souhaitée.



Alertes

Programmez vos propres alertes de consommation et/ou production et recevez-les par mail.

Enedis dans le Gers

2) Assurer la sécurité



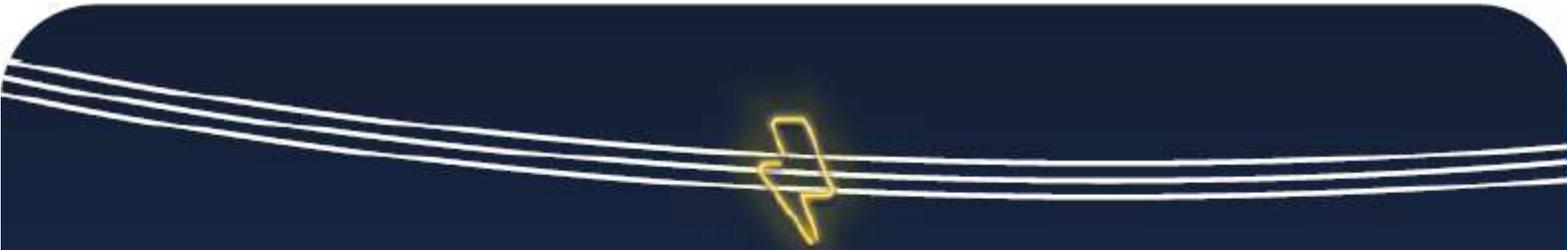
TENSION
ATTENTION



Protégez-vous
du risque
électrique !

**L'électricité ne se voit pas.
Pourtant le risque électrique existe.**

À proximité d'ouvrages comme les postes électriques, les lignes aériennes et souterraines ou encore les coffrets électriques, il est fortement recommandé de garder ses distances.



Pour éviter un accident, restez vigilant !

Attention, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Câble électrique à terre ;
- Coffret cassé ;
- Odeur de brûlé / trace noir ;
- Compteur ou disjoncteur sans capot.

Ne touchez à rien !

Contactez le centre d'appels dépannage 24h/24, 7/7.

En cas d'urgence : 0811 01 02 12
(numéro réservé aux collectivités)

Que ce soit pour travailler dans un champ, sur un chantier ou pour profiter d'activités en plein air (pêche, deltaplane...) aux abords d'ouvrages électriques, restez vigilant.

Loisirs nautiques ou aériens, pêche, travaux agricoles, chantiers ou élagage : ces activités présentent des risques s'ils sont pratiqués à proximité d'ouvrages électriques. Pour votre sécurité, ne vous approchez jamais des sources ou des ouvrages électriques.

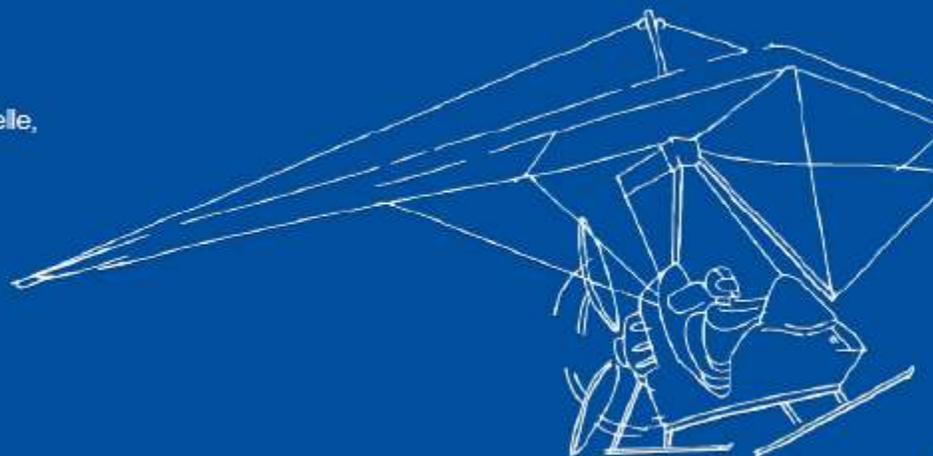
Consignes à respecter

- Ne bricolez pas ou ne réalisez pas seul les travaux à proximité d'un ouvrage électrique ;
- Veillez aux distances quand vous manœuvrez des outils en hauteur ou des engins de levage (échelle, élévateur, nacelle, monte-charge, échafaudage...);
- Circulez impérativement nacelle repliée, benne baissée ;
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne ;
- Ne touchez jamais un câble même isolé ;
- Ne touchez jamais une ligne ou un câble tombé au sol ;
- Ne faites pas de feu sous une ligne.

Quels sont les ouvrages électriques concernés ?



- Les transformateurs et postes électriques
- Les lignes aériennes et souterraines
- Les coffrets électriques



La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident.

Malgré tous ces conseils, si un accident survenait :

- 1- Si un engin accroche une ligne électrique, veillez à ce que la personne reste à l'intérieur de l'engin.
- 2- Afin de ne pas provoquer d'autre accident, interdisez l'accès.
- 3- Pour éviter d'être vous-même électrisé ou électrocuté, ne touchez pas les personnes ni les objets encore en contact avec l'ouvrage électrique.
- 4- Appelez le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).

**N'oubliez pas : ne touchez pas les pylônes, ni les câbles,
même tombés au sol.**

**En cas de doute, contactez Enedis
au 0811 01 02 12** (numéro réservé aux collectivités)

DT/DICT

Déclaration de projet de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT)

Tous les travaux situés à proximité de réseaux aériens (électrique, télécom, ...) ou souterrains doivent obligatoirement être déclarés. Il est obligatoire d'être en possession des réponses aux DT/DICT des exploitants concernés pour débiter les travaux envisagés (Articles R554-1 à R554-39 du code de l'environnement).

1

Déclarez votre projet en vous connectant à :
www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Dessinez l'emprise des travaux et rédigez votre déclaration pour identifier les réseaux à proximité. Envoyez votre déclaration à tous les exploitants concernés.

2

Attendez le retour de tous les exploitants.

Dans leur réponse, vous trouverez les plans de leurs réseaux ainsi que des consignes spécifiques à respecter pour éviter tout accident.



Délais à respecter

9 jours avant travaux pour une DT
7 jours avant travaux pour une DICT

Protection de réseau aérien

Il s'agit d'une protection provisoire afin de réaliser un chantier en toute sécurité.

Une demande est obligatoire à chaque fois qu'un tiers travaille à proximité du réseau (ravalement de façade, toiture, usage d'une nacelle ou d'échafaudage...). Cette demande doit être effectuée pour tout type de réseau électrique aérien, qu'il soit en fil nu ou isolé (torsadé).



Qui contacter :

Votre fournisseur ou l'accueil distributeur d'Enedis :

- Collectivités : 0969 321 899
- Particuliers : 09 70 83 19 70

Quand faire sa demande :

Il est recommandé de faire votre demande minimum 3 mois avant le début des travaux. En fonction des spécificités techniques, les délais peuvent être plus longs.



Bon à savoir

Le certificat pour tiers remis après notre intervention atteste que l'ouvrage a été mis en sécurité. Ce document est indispensable pour pouvoir démarrer les travaux.

Que faire en cas de difficultés sur un chantier ?

Dompage aux ouvrages

En cas d'endommagement du réseau, prévenez dans les plus brefs délais les **services de secours** et appliquez la règle des 4 A :

- Arrêter les engins
- Alerter les secours
- Aménager un périmètre de protection
- Accueillir les secours

Arrêt de chantier

En cas de situation dangereuse ou susceptible de remettre en cause le chantier, vous devez **suspendre vos travaux**.

Pour Enedis, contactez le
centre d'appels
dépannage au

0811 01 02 12

(numéro réservé aux collectivités)



Si vous souhaitez identifier ou préciser la localisation d'un ouvrage électrique de distribution publique, contactez votre interlocuteur privilégié en amont des travaux afin d'anticiper un rendez-vous avec nos techniciens.

Les équipes d'Enedis sont habilitées à intervenir sur un ouvrage non identifié sous certaines conditions. Cette prestation peut-être facturée.

Dompage d'origine électrique :

Si vous constatez des dégâts sur votre installation électrique intérieure, potentiellement liés au réseau de distribution publique d'électricité :



Contactez le centre d'appels dépannage :

1

- **Collectivités : 0811 010 212**
- **Particuliers : 0972 775 032**

Un technicien interviendra sur le terrain et fera un rapport technique si nécessaire. Ce rapport sera transmis à notre service contentieux.

Rapprochez-vous de votre assureur pour déclarer le sinistre.

2

Ce dernier se mettra en relation avec Enedis et une proposition d'indemnisation sera faite en fonction des circonstances. A noter : certaines polices d'assurance comportent une clause de remboursement à valeur neuve des appareils endommagés par une surtension.



Pour suivre votre dossier

Contactez notre service contentieux
dir2s-gi2r-rcg-hypervision@enedis.fr

L'élagage

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens et d'assurer la qualité de la fourniture de l'électricité, il est nécessaire de garder la végétation à distance des lignes électriques.

La norme NF C11-201 décrit les distances minimales de sécurité à respecter entre la végétation et le réseau électrique.

Position de l'arbre	Position du réseau	Responsabilité de l'élagage
En domaine privé	En domaine privé	Il incombe au propriétaire d'assurer l'entretien de la végétation en respectant les 6 règles de sécurité, particulièrement lorsque l'arbre a été planté après l'installation de la ligne. Si l'entretien n'est pas effectué, Enedis se chargera de l'élagage pour des raisons de sécurité.
En domaine privé	En domaine public	Cas 1- <u>La végétation ne rentre pas dans la zone d'emprise</u> : l'élagage est à réaliser par le propriétaire en respectant les 6 règles de sécurité ci-contre. Cas 2- <u>La végétation est dans la zone d'emprise</u> : l'élagage est réalisé par Enedis pour des raisons de sécurité. Le coût est à la charge du propriétaire de l'arbre.
En domaine public	En domaine public	Cas 1: La collectivité souhaite par opportunité réaliser elle-même l'élagage en respectant les 6 règles de sécurité ci-contre, celui-ci est à sa charge. Les mises en sécurité électriques, si nécessaires, restent à la charge d'Enedis. Cas 2: L'élagage est réalisé par Enedis à sa charge, dans le cadre de son programme d'entretien.



L'élagage en domaine privé

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par la demande d'une DICT (Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux) à l'adresse suivante :



Construire sans détruire : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Au retour de votre demande, 2 possibilités :

- Si intervention à plus de 3 m du réseau électrique, pas de nécessité de protection réseau, respecter les consignes sécurité (voir slide 20,21,22,23), et celle indiquée par la DICT,
- Si intervention à moins de 3 m du réseau électrique, une protection de chantier devra être auparavant installée par Enedis, pour cela vous devez contacter l'accueil distributeur :

Tél : 09.70.83.19.70 ou par mail : mps-serviceclients@enedis.fr

Il est impératif d'attendre la réalisation de la protection avant de démarrer vos travaux.

Quand il y a de la Tension, faites Attention !

L'élagage

Les 6 règles de sécurité

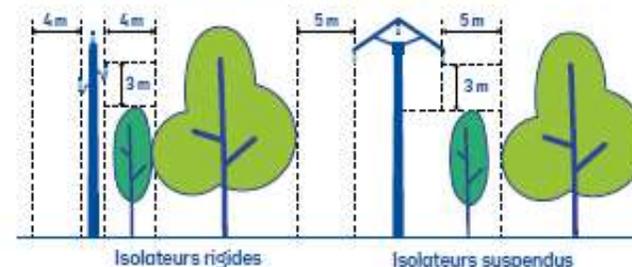
- 1 — Ne pas planter ou laisser pousser des arbres en dessous ou aux abords d'ouvrages électriques.
- 2 — Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 5 mètres des lignes.
- 3 — Faire une DT/DICT* auprès d'Enedis en cas d'intention de travaux d'élagage à proximité d'une ligne électrique.
- 4 — Ne jamais toucher une ligne, ni une branche ou un arbre tombé sur une ligne, même un câble isolé. Prévenir le centre d'appels dépannage**.
- 5 — Ne pas faire de feu sous les lignes.
- 6 — Informer le centre d'appels dépannage en cas d'arbre ou de branche menaçant le réseau.

*DT/DICT : <https://www.enedis.fr/les-reseaux-et-canalisation/indis>

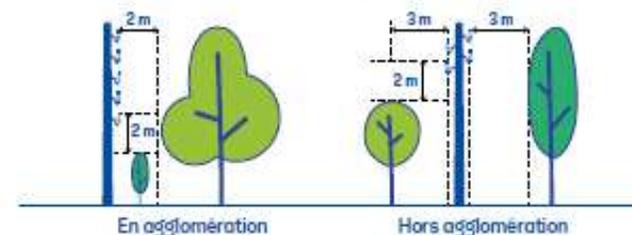
**centre d'appels dépannage : 0811 01 02 12

Réseau nu

Lignes moyenne tension - 15 ou 20 000 volts

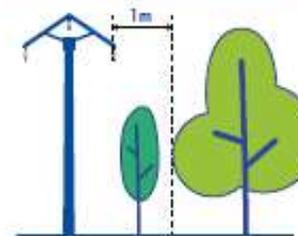


Lignes basse tension - 230/400 volts



Réseau torsadé

Lignes moyenne et basse tension



Pour votre sécurité, il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue.



Enedis dans le Gers

3) Aménager le territoire

Raccordement d'un nouveau point de consommation

Les questions à se poser avant de réaliser la demande de raccordement :

- À quel endroit précis souhaitez-vous implanter le coffret ?
- Quelle est la puissance exacte de raccordement nécessaire au projet ?
- Avez-vous besoin de raccorder une installation de production ?
Si oui, vous devrez alors réaliser les deux demandes en parallèle : une demande de raccordement en consommation (voir page 35) et une demande de raccordement en production (voir page 37).

Quels sont les délais à prévoir ?

Une fois la demande de raccordement complète, Enedis transmet un devis dans les 3 mois.

Pour la partie travaux, les délais après acceptation du devis dépendent de la complexité du projet et des travaux à prévoir pour l'accueillir sur le réseau :

- Pour un raccordement simple, environ 2 mois.
- Pour une extension de réseau, entre 4 et 6 mois.
- En cas de création d'un poste de distribution, jusqu'à 18 mois.

1 Réaliser votre demande de raccordement en ligne, en étant le plus complet possible.



En cas de question :
09 70 83 29 70 (choix 1)

2 Vous pourrez suivre l'état de votre demande sur le portail raccordement d'Enedis. Une fois votre demande complète, un chargé de projets dédié vous contactera pour avancer avec vous sur la réalisation des travaux. Il sera votre interlocuteur tout au long du projet.

3 En parallèle, il faut souscrire un contrat de fourniture d'énergie auprès d'un fournisseur d'électricité et demander la mise en service. Voir P39

Raccordement d'un nouveau point de production

Même si votre bâtiment est déjà raccordé au réseau électrique pour la partie consommation, il est peut-être nécessaire de réaliser une demande de raccordement pour la partie production;

Les questions à se poser avant de réaliser la demande de raccordement :

- Quel modèle économique choisissez-vous? (revente en totalité, autoconsommation...voir P35);
- Quelle est la puissance exacte de raccordement dont vous avez besoin pour ce projet ? (en kWc). Si le bâtiment comporte un point de production et un point de consommation, c'est la puissance la plus importante qui indique la procédure à suivre.

Quels sont les délais à prévoir :

Une fois la demande de raccordement complète, Enedis transmet un devis dans les 3 mois. Pour la partie travaux, les délais après acceptation du devis dépendent de la complexité du projet et des travaux à prévoir pour l'accueillir sur le réseau :

- Pour un raccordement simple, environ 2 mois,
- Pour une extension de réseau, entre 4 et 6 mois,
- En cas de création d'un poste de distribution, jusqu'à 18 mois.

- 1 Réaliser votre demande de raccordement en ligne, en étant le plus complet possible.


En cas de question :
09 70 83 29 70 (choix 1)
- 2 Vous pourrez suivre l'état de votre demande sur le portail raccordement d'Enedis. Une fois votre demande complète, un chargé de projets dédié vous contactera pour avancer avec vous sur la réalisation des travaux. Il sera votre interlocuteur tout au long du projet.
- 3 En parallèle, il faut souscrire un contrat de fourniture d'énergie auprès d'un fournisseur d'électricité et demander la mise en service. Voir P39



Produire son électricité :

Quels raccordements nécessaires :



Revente en totalité

Vous vendez la totalité de l'énergie que vous produisez à un acheteur de surplus.
Vous achetez la totalité de l'énergie que vous consommez auprès de votre fournisseur.
Vous avez 2 contrats distincts et 2 compteurs différents.
Pensez à faire votre demande de raccordement pour chacun des points de comptage.



Autoconsommation totale

Toute votre production est utilisée pour la consommation du site.
L'énergie vient en priorité de votre production, si la consommation est plus importante, le complément sera issu du réseau.
Votre installation de production n'est pas raccordée au réseau de distribution publique. Elle alimente directement votre installation intérieure sans être réinjectée sur le réseau.
Pensez à signaler votre installation à Enedis, au travers d'une convention de raccordement sans injection.



Autoconsommation avec revente du surplus

L'énergie vient en priorité de votre production, si la consommation est plus importante, le complément sera issu du réseau.
Si à l'inverse la production est plus importante, alors le surplus partira vers le réseau.
Il peut s'agir d'une autoconsommation individuelle ou collective.
Votre compteur communicant comptabilisera les flux d'énergie dans les deux sens. Pensez à réaliser une demande de raccordement en production en plus de la demande en consommation.



Retrouvez plus d'informations sur l'autoconsommation collective p60.

Enedis vous accompagne, à chaque étape :

Pour accompagner les collectivités locales et les porteurs de projet dans leur besoin d'anticiper et optimiser le raccordement de leurs projets, Enedis propose une gamme de services de la phase de diagnostic amont à la phase de décision.



Pour en savoir plus sur ces services rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



Retrouvez des exemples concrets p60.

Les raccordements provisoires pour vos festivités



Qu'il s'agisse d'un raccordement provisoire dans le cadre d'un chantier ou d'une fête foraine ou d'une borne fixe les demandes sont à réaliser **auprès de votre fournisseur, 25 jours avant la date de la festivité.**

Le client s'engage à ne pas utiliser le branchement provisoire pour alimenter une installation définitive. Dans le cas contraire, pour des raisons de sécurité, Enedis se réserve le droit de couper

Quand faire la demande ?

21 jours avant la date de pose souhaitée, rapprochez-vous de votre fournisseur en indiquant les dates de pose et de dépose attendues.

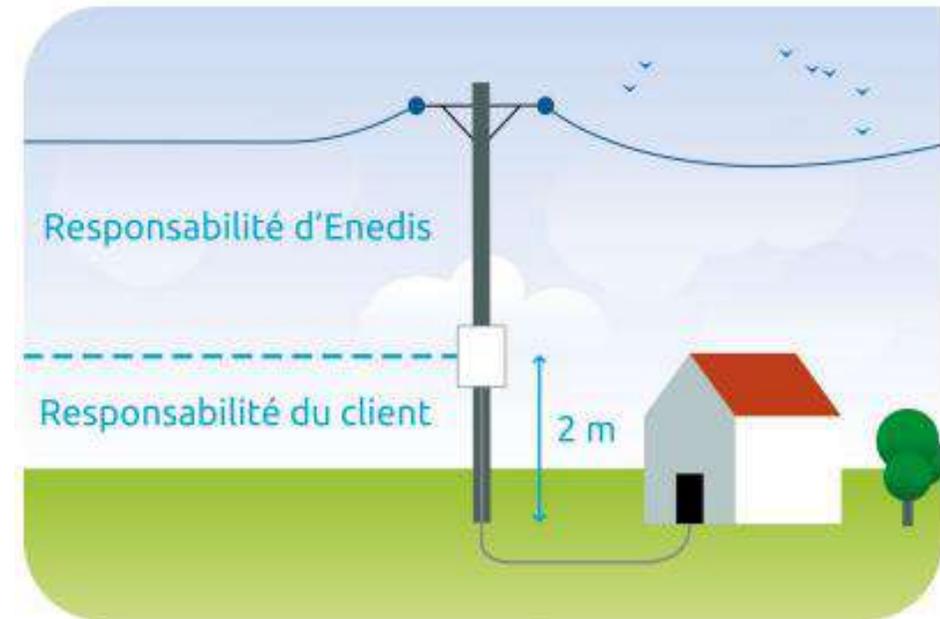
Que faut-il prévoir ?

Le demandeur fournit le matériel de branchement conforme à la norme NF C14-100 :

- Un coffret de branchement équipé d'un coupe-circuit principal individuel et d'un disjoncteur.
- Un câble de liaison entre le coffret et le réseau Enedis. L'ensemble doit être câblé et prêt à recevoir le compteur qui sera posé par Enedis.

En quoi consiste l'intervention d'Enedis ?

Enedis raccorde le coffret fourni par le client, au plus proche du réseau électrique ou du poste de distribution.



Bon à savoir

Dans le cadre des fêtes foraines, Enedis a mis en place une plateforme réservée aux forains, pour leur permettre de gérer leurs demandes de branchement : www.ebp.enedis.fr.

Les bornes fixes



Recommandations Enedis, privilégier les bornes fixes dans la mesure du possible.

Les Avantages :

- Solution simplifiée et aux normes;
- Rapidité de mise en service sous 24 heures, grâce au compteur Linky;
- Partie aval du disjoncteur, participation financière du TE 32 à hauteur de 30% (communes rurales) et à hauteur de 20% (communes urbaines); (Territoire d'Énergie : 05.62.61.84.94).



Les demandes de mise en service

Qui contacter ?

Pour un point de consommation

Il faut souscrire un contrat auprès du fournisseur de votre choix. Celui-ci effectuera les démarches nécessaires auprès d'Enedis pour programmer l'intervention.

Pour un point de production

La demande de mise en service est à réaliser en ligne sur le portail raccordement [voir page 37](#).

Quels documents fournir ?

Pour un point de consommation

Selon les cas, un certificat de conformité du CONSUEL* peut être demandé : nouveau raccordement, réhabilitation majeure du bâtiment...

Pour un point de production

Un certificat de conformité visé par le CONSUEL*
Un contrat d'accès et d'exploitation signé avec Enedis
L'accord de rattachement au périmètre d'un responsable d'équilibre.

*Rendez-vous sur le site www.consuel.com pour en savoir plus.

Quand faire sa demande ?

Si la demande de mise en service peut être traitée par télé-opération, le délai standard de réalisation est de 1 jour ouvrable.
Si la prestation nécessite un déplacement sur site, le délai est compris entre 5 et 10 jours ouvrés. La mise en service vous est facturée conformément au catalogue des prestations d'Enedis.



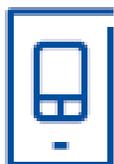
Mise sous tension pour essais

Dans le cadre d'une mise sous tension pour essais afin de vérifier le bon fonctionnement d'une installation permanente, la demande est à faire auprès de votre fournisseur.

Sa durée est limitée (1 semaine pour une installation inférieure à 36 kVA, 1 mois pour une installation supérieure à 36 kVA). L'accueil de public n'est pas autorisé pendant cette période.

Les déplacements d'ouvrage

Une collectivité (ou un particulier) peut faire une demande de déplacement de poteau, de coffret, ou tout élément du réseau électrique. Ces travaux pourront être à la charge du demandeur. Seule, Enedis est en charge des déplacements d'ouvrage. Pour des raisons de sécurité et de praticité, les déplacements d'ouvrage doivent être repérés obligatoirement lors de la conception du projet (voir slide DT) afin de garantir la sécurité et de faciliter l'ouverture du chantier/projet.



Déplacer **un branchement, un coffret, ou un compteur/disjoncteur électrique** (sans modification de puissance) **ou supprimer un branchement** (dont le contrat a déjà été résilié).

Réalisez votre demande en ligne sur le portail raccordement d'Enedis www.connect-racco.enedis.fr

Vous pouvez aussi contacter le 0 970 832 970



Déplacer **un poteau, un câble électrique.**

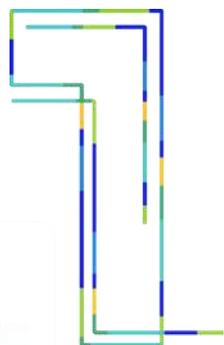
Transmettez votre demande par mail à : mps-raccordement-ma@enedis.fr (en précisant les coordonnées du demandeur, l'adresse du projet, la description de la demande, photos et plans).

Vous pouvez aussi contacter le **0 970 832 970**

Les autorisations de voirie

Avant de pouvoir entamer des travaux, Enedis a besoin d'obtenir une autorisation de voirie auprès des communes. L'autorité en charge de la gestion des réseaux routiers communaux est la mairie. En effet la commune dispose des prérogatives de propriétaire du domaine public.

C'est pourquoi Enedis envoie à la mairie une demande de permission de voirie.



Enedis envoie un courrier comprenant :

- **Une demande à remplir**
- **Une étude explicative**
- **Un plan de situation**



Il revient à la municipalité de remplir le dossier sans oublier de cocher les cases **favorables ou défavorables**, **signer et tamponner**.



Le document de permission de voirie complète et signé doit ensuite être envoyé à l'adresse suivante :

Mail : are-mps@enedis.fr

Vous pouvez également contacter le **0 970 831 970**



REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE



REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE



**1) Sobriété
Énergétique**

**2) Rénovation
du patrimoine
et lutte contre
la précarité**



**3) Accélération
des énergies
renouvelables**

**4) Mobilité
électrique**



Réussir la transition écologique

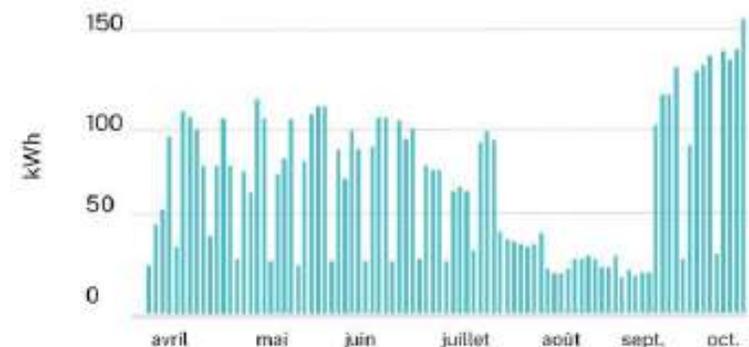
1) Sobriété Energétique



Activer son Espace Mesures et Services

Première étape essentielle pour mieux piloter ses dépenses énergétiques, l'espace Mesures et Services créé par Enedis est une fonctionnalité du portail clients collectivités locales.

Pour chaque compteur communicant, vous pourrez accéder à son historique de consommation, ses courbes de charge, les puissances maximales atteintes... Vous y trouverez également des tableaux de bord déjà paramétrés en fonction des types d'utilisation tels que vos bâtiments administratifs ou votre éclairage public...



Et bien plus encore...

Contactez votre interlocuteur privilégié pour initialiser la création de votre espace.

Connexion rapide

mon-compte-collectivite-mesures-et-services.enedis.fr



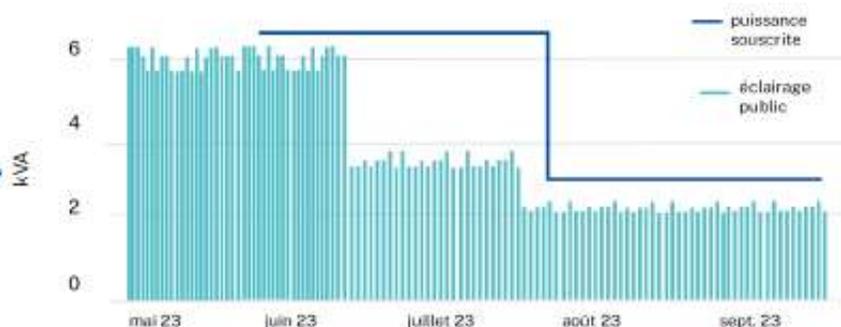
Besoin identifié

Piloter le passage en LED de l'éclairage public

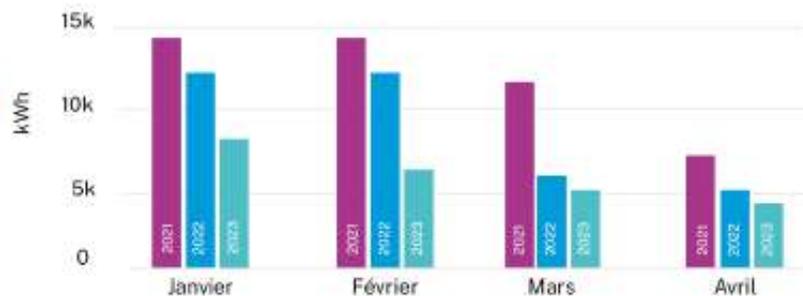
Grâce à l'espace Mesures et Services, vous pourrez identifier facilement les points d'éclairage public les plus énergivores et prioriser les investissements.



Pendant les travaux, vous pouvez suivre au jour le jour le déploiement des lampes et adapter la puissance des abonnements pour être facturé au plus juste.



Une fois les travaux terminés, vous mesurez immédiatement les gains obtenus. Vous pouvez utiliser les différents graphiques proposés pour communiquer sur le sujet en conseil municipal ou auprès des habitants par exemple.



En cas de question relative à l'éclairage public, n'hésitez pas à contacter directement Territoire d'énergie 32.

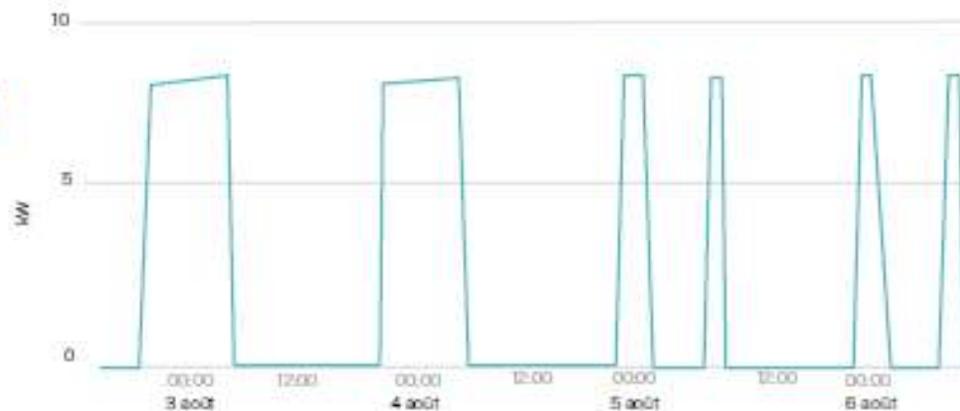
Besoin identifié

Extinction de l'éclairage public la nuit

L'éclairage public est souvent le plus gros poste de dépenses en électricité pour les communes. Certaines collectivités décident de l'éteindre une partie de la nuit ou d'abaisser leur intensité et cela a un impact direct sur les consommations quotidiennes.

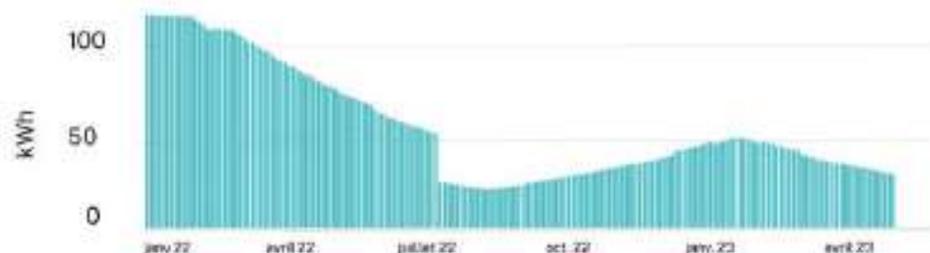
En analysant la courbe de charge de vos points d'éclairage public, vous pouvez vérifier que leur extinction a bien eu lieu aux heures prévues.

Dans l'exemple ci-contre, on constate que l'éclairage se coupe à partir du 5 août entre 1h et 5h.



Sur votre espace Mesures et Services vous pouvez, dès les jours qui suivent la mise en place de l'extinction, chiffrer les économies d'énergie réalisées.

Ici, suite à la mise en place de l'extinction au 1^{er} septembre, on observe que les consommations baissent immédiatement et durablement.

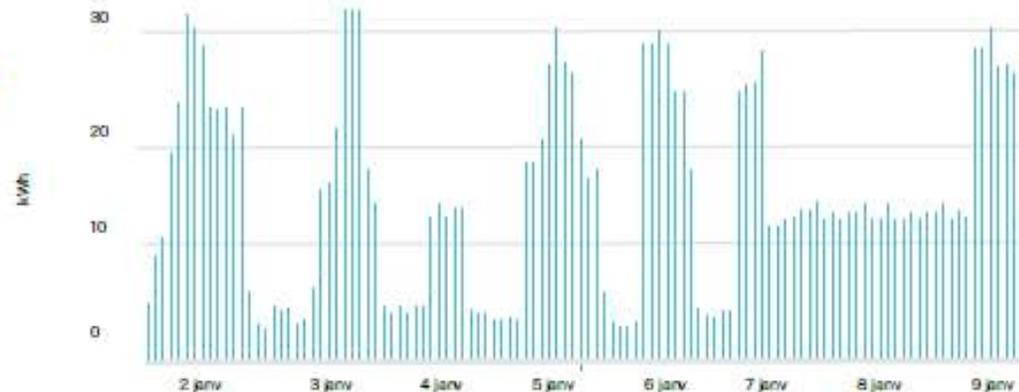


Besoin identifié

Identifier rapidement les écarts

Les différents graphiques disponibles vous aident à mieux comprendre les habitudes de consommation de chaque bâtiment et constater des écarts éventuels. Cela permet de mettre en œuvre des actions correctives et/ou de sensibilisation.

Dans cet exemple, l'école était fermée le 8 janvier mais on constate pourtant un talon de consommation sur la journée. Cela peut être dû à un chauffage électrique oublié ou des lumières allumées.



Bon à savoir

Pour détecter ces écarts rapidement, l'espace Mesures et Services vous permet de paramétrer des alertes pour être informé par mail dans les meilleurs délais.



2) Rénovation du patrimoine et lutte contre la précarité énergétique

Connaître le comportement énergétique de mon territoire

Enedis propose des rapports pédagogiques et des datavisualisations conçues pour les collectivités. Vous y retrouverez un panorama détaillé de l'évolution de la consommation et de la production d'électricité sur votre territoire.



Les données sont disponibles en Open Data et à différentes mailles : régions, départements, communes, intercommunalités et quartiers.

- Le portrait du territoire présente la consommation et la production d'électricité par secteur d'activité et filière de production ainsi que des statistiques sur le logement (nombre d'habitants, part de chauffage électrique, taille et âge du bâti).
- Le comparateur de territoires permet de mettre en regard ces données avec celles d'autres territoires.

Enedis fournit également l'évolution de ces données pour suivre les tendances dans le temps, dans le respect du cadre réglementaire.

L'observatoire français de la transition écologique, publié par Enedis, vous permet d'aller encore plus loin : www.observatoire.enedis.fr



Pour chaque maille IRIS (zone d'environ 2 000 habitants), retrouvez la consommation et la production annuelle moyenne, ainsi que l'impact des températures sur la consommation résidentielle (thermosensibilité).

Ces données sont accessibles sur une périodicité mensuelle et avec un historique de 5 ans. Pour obtenir ces rapports spécifiques rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



Pour chaque adresse (de plus de 10 compteurs résidentiels actifs), il est possible de connaître la consommation électrique annuelle et l'écart constaté par rapport à la moyenne des autres adresses de la commune.

Connexion rapide

data.enedis.fr/pages/accueil/



Besoin identifié

Identifier les zones de précarité énergétique de mon territoire

Enedis est membre de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) qui a contribué au développement de « Geodip », un outil d'aide au diagnostic de la précarité énergétique. Il présente de nombreux indicateurs modélisés donnant un aperçu des zones de précarité énergétique liés au logement et à la mobilité.



Par ailleurs, Enedis fournit aux collectivités qui le souhaitent, un diagnostic complet à maille communale ou quartier (IRIS). Ce rapport comprend un fichier brut (format Excel) et une vision cartographique :

- De la consommation annuelle moyenne et de la part thermosensible.
- Des **interventions pour impayés** sur les 5 dernières années (réductions de puissance et coupures).

Pour en bénéficier, rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié.



Bon à savoir

Les données transmises respectent la réglementation en termes de protection de données. Elles sont anonymisées par agrégation de points de consommation résidentielle. Aucune donnée individuelle d'un client particulier n'est mise à disposition.

Besoin identifié

Prioriser la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le service Prioréno restitue sous forme cartographique l'énergie annuelle consommée sur le patrimoine de la collectivité sur l'année N-1.

La collectivité peut zoomer sur un de ses bâtiments et disposer des informations relatives aux consommations d'énergie.

Ce service, co-construit en partenariat avec la Banque des Territoires, Enedis et le gestionnaire de réseau gaz, apporte une vision globale du parc immobilier, des niveaux de consommation et les compare selon la superficie du bâtiment.



Prioréno est disponible sur le site de la Banque des Territoires ainsi que sur le portail collectivités d'Enedis. Rapprochez-vous de votre interlocuteur privilégié pour en savoir plus.



Connexion
rapide

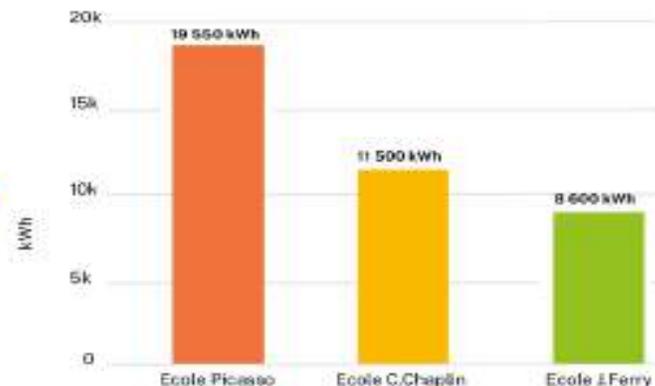
[www.banquedesterritoires.fr
/offre-prioréno](http://www.banquedesterritoires.fr/offre-prioréno)

Besoin identifié

Cibler les rénovations et mesurer leur efficacité

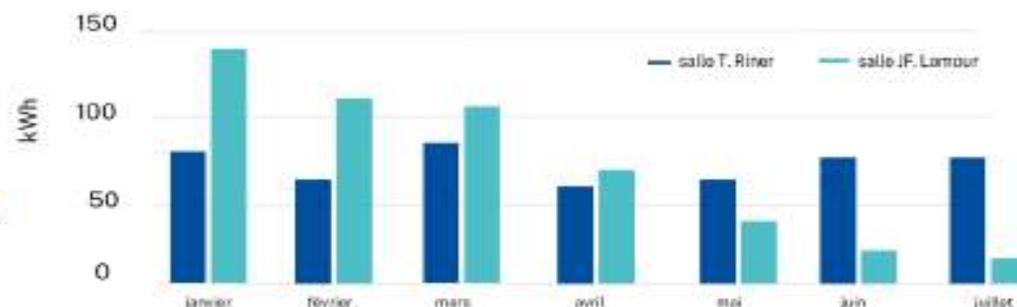
L'espace Mesures et Services permet à chaque collectivité de retrouver une vision annuelle, mensuelle, mais aussi très détaillée de la consommation de chaque bâtiment. Il est alors possible de dresser un bilan des consommations sur l'ensemble du patrimoine et d'identifier les bâtiments les plus énergivores pour orienter voire prioriser le programme de rénovation.

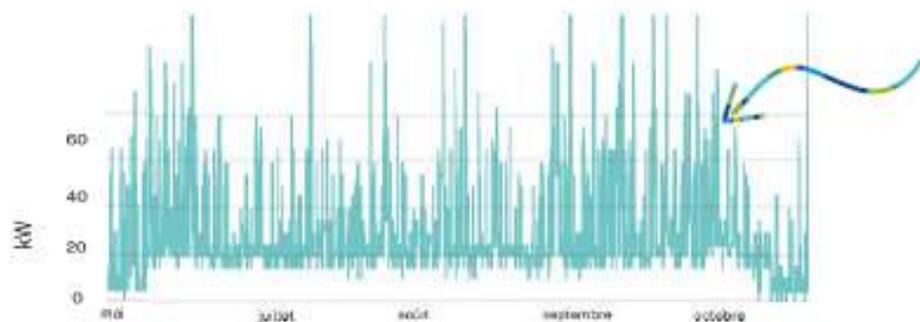
Des **tableaux de bord** rassemblant les bâtiments par type d'utilisation, vous permettent de comparer les consommations annuelles de vos écoles par exemple.



Vous avez aussi la possibilité de **créer vos propres visualisations** en sélectionnant les compteurs et la périodicité souhaités.

Ici, la commune a pu comparer 2 salles de sport, et constate que les consommations mensuelles ont des dynamiques différentes selon les saisons.





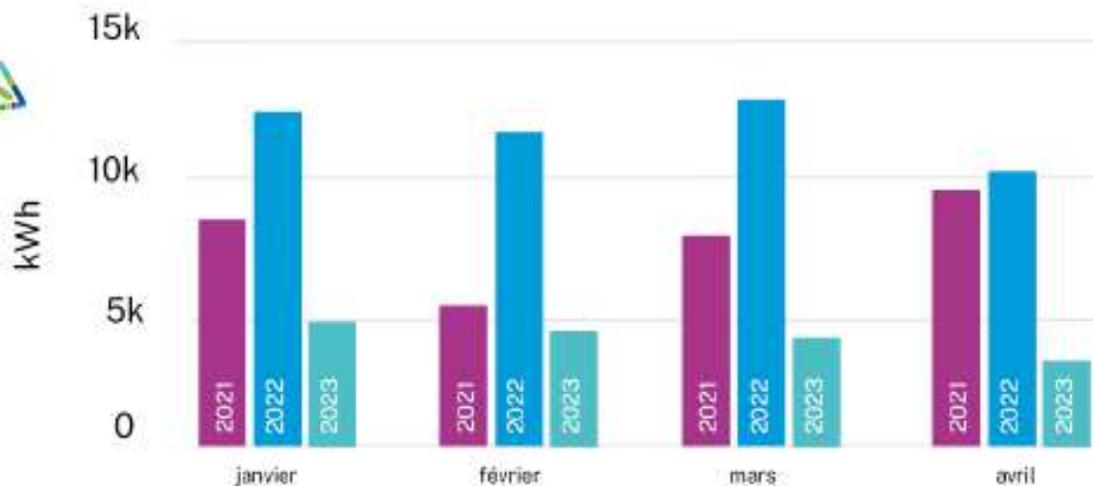
La courbe de charge permet d'étudier le **comportement énergétique du bâtiment** en détails.

Dans cet exemple, la collectivité constate un talon de consommation de 18 kW de jour comme de nuit pendant 5 mois. Après des recherches ciblées dans le bâtiment, elle a pu détecter un dysfonctionnement sur le paramétrage du système de traitement de l'air.

Une fois les travaux réalisés, vous pouvez **en mesurer l'efficacité et assurer le suivi énergétique du patrimoine dans la durée.** Les données de l'espace Mesures et Services sont mises à jour quotidiennement, ce qui permet de mesurer très rapidement les gains générés par vos actions.

Avec votre accord, les données sont enregistrées durant 3 ans.

Cette collectivité voit que la rénovation de l'école en avril 2022 a contribué à diminuer les consommations électriques de 60%.



Connexion rapide

mon-compte-collectivite-mesures-et-services.enedis.fr/



3) Mobilité électrique

Besoin identifié

Installer des bornes de recharge pour véhicules électriques

Les étapes clés pour la réussite d'un projet de déploiement sur votre territoire

1 2 3 4 5

1 Définition du modèle juridique, vérification de l'existence d'un SDIRVE sur votre territoire et choix du prestataire.

2 Choix des lieux d'installation des bornes, en tenant compte, si possible, des différentes options de raccordement pour limiter les coûts d'installation.

3 Sélection du type de bornes : charge normale, rapide ou ultra rapide.

4 Réalisation des études d'exécution, des travaux de génie civil et de génie électrique.

5 Raccordement au réseau électrique, puis mise en service après délivrance du certificat de conformité visé par le CONSUEL.

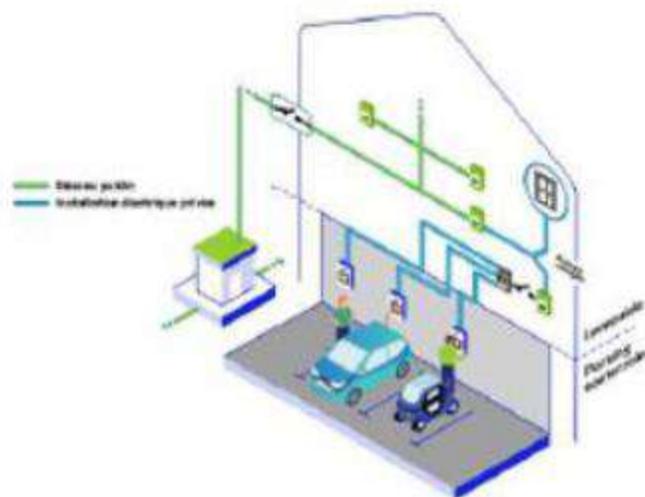
Profitez de vos bornes !



En cas de question relative à l'installation de borne de recharge sur le domaine public, n'hésitez pas à contacter directement Territoire d'énergie 32 qui sera plus à même de vous répondre

Et pour le résidentiel collectif ?

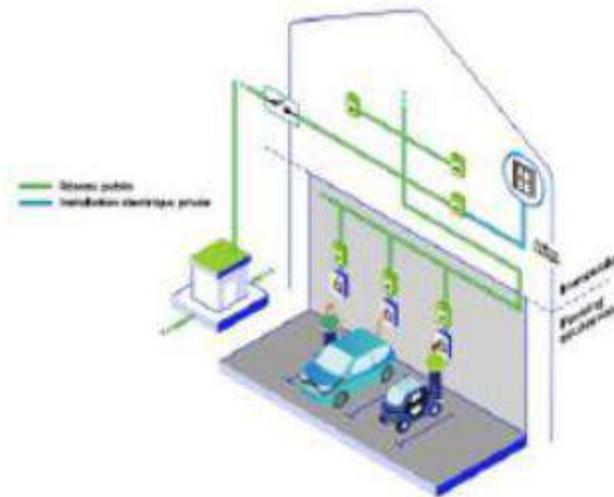
Aujourd'hui, deux solutions existent, elles sont présentées en détails sur le site enedis.fr/financement-bornes-recharge-copropriete.



Solutions opérateurs privés

La copropriété fait appel à l'opérateur de son choix. C'est lui qui gère les travaux de l'installation collective de recharge, la pose des bornes individuelles et l'entretien. Il peut proposer un service de recharge et différentes formules d'abonnement selon les besoins de chaque utilisateur.

A la demande de l'opérateur, Enedis installe un ou plusieurs points de livraison pour alimenter l'installation. Enedis accompagne tous les opérateurs de recharge pour le raccordement.



Réseau électrique auto

La copropriété choisit d'étendre le réseau public de distribution d'électricité dans le parking de l'immeuble. Ce réseau est réalisé et maintenu par Enedis. Chaque résident a ensuite le choix ou non d'électrifier sa place de parking, de choisir son fournisseur et sa solution de recharge.

Le raccordement individuel est réalisé à la demande des résidents. Enedis installe alors un compteur électrique sur cette place.



4) Accélération des énergies renouvelables

Besoin identifié

Planifier l'ajout de production d'électricité sur mon patrimoine

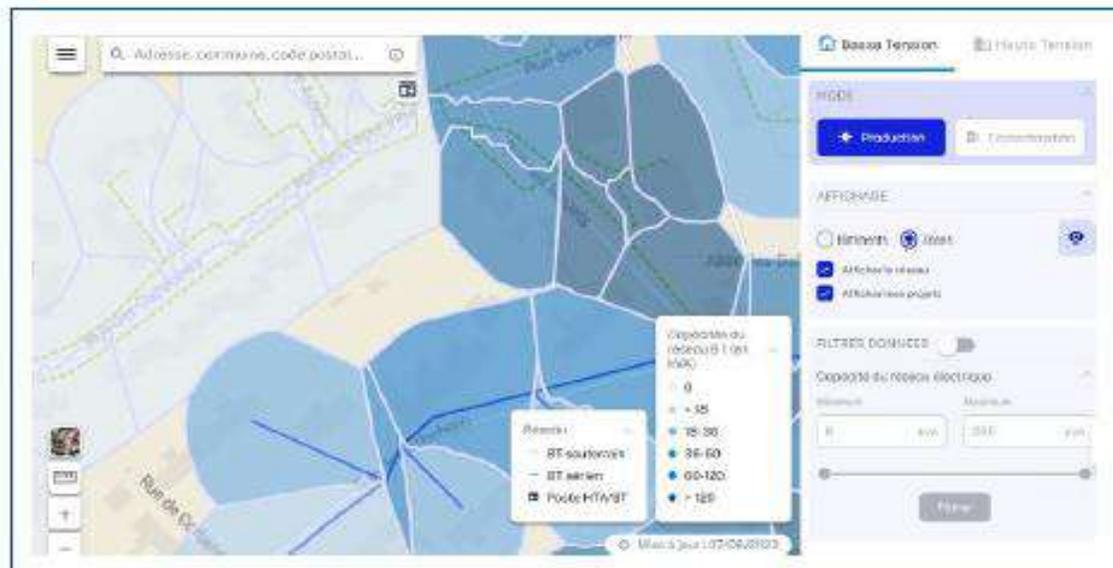
Disponible en un clic sur le portail clients collectivités locales, la solution cartographique des capacités permet d'exposer les données sur la capacité d'accueil disponible sur le réseau électrique de distribution basse tension et moyenne tension.

Concrètement, cela vous permet :

- d'identifier les zones potentielles de raccordement de vos projets en injection comme en soutirage, en évitant d'importants travaux sur le réseau de distribution.
- de connaître la puissance maximale que le réseau est capable d'accueillir à moindre coût, et dans des délais contenus.

Véritable outil d'aide à la décision il peut vous aider à déterminer quel bâtiment est le plus à même d'accueillir votre projet d'installation de panneaux photovoltaïques au meilleur coût, au regard du raccordement électrique.

Vous pourrez également affiner le dimensionnement de votre projet si vous souhaitez maîtriser les coûts et les délais.



Les capacités d'accueil du réseau public de distribution évoluent continuellement, les données sont actualisées mensuellement pour la basse tension et trimestriellement pour la moyenne tension.



Connexion rapide

mon-compte-collectivite.enedis.fr/cartographie-des-capacites

Besoin identifié

Simuler le coût de raccordement de mes projets

Vous pouvez également accéder au simulateur de raccordement au réseau. Cet outil vous permet en quelques clics de réaliser autant de chiffrages que vous le souhaitez afin d'anticiper au mieux les coûts associés à vos projets.

Renseignez l'adresse de votre projet, le type d'installation souhaité (production neuve ou sur un point existant..) et lancez votre simulation.

Vous obtenez rapidement des informations sur **la nature du raccordement** envisagé (simple, avec extension, ...) et si possible une **estimation du coût** de l'opération.

Vous pouvez comparer plusieurs emplacements envisagés et plusieurs puissances.

L'historique de vos recherches est conservé.
Vous pouvez y revenir à tout moment pour les consulter ou modifier certains paramètres.



Connexion
rapide

[mon-compte-collectivite.enedis.fr/
simulateur-raccordement](http://mon-compte-collectivite.enedis.fr/simulateur-raccordement)

Besoin identifié

Lancer un projet d'autoconsommation collective

L'autoconsommation collective est le fait de partager la production électrique d'un ou plusieurs bâtiments producteurs avec un ou plusieurs consommateurs, dans un rayon géographique d'un kilomètre.

A l'échelle d'une collectivité, il s'agit par exemple de répartir la production de l'école, sur des bâtiments qui consomment à différents moments de la semaine ou de l'année.

Cette opération s'appuie sur les données du compteur communicant Linky et permet de **réduire la facture énergétique de la collectivité.**

Grâce au réseau public de distribution Enedis, tous les consommateurs bénéficient d'une **garantie d'alimentation en électricité de qualité, même en l'absence de production locale.**

Enedis assure la récupération des courbes de charge, calcule la répartition de l'électricité et communique les données aux fournisseurs.

Il est également possible d'associer des particuliers ou des entreprises, en constituant une personne morale, organisatrice de l'opération et garante des démarches auprès d'Enedis.

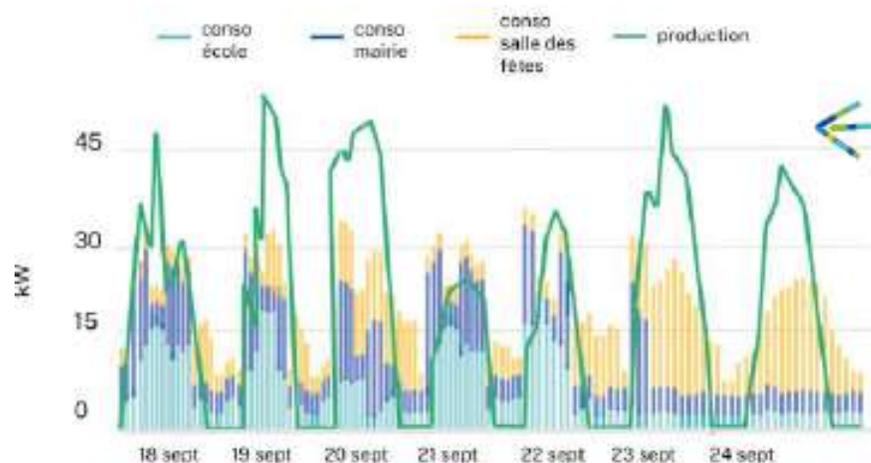


Vous souhaitez lancer un projet d'autoconsommation collective sur votre commune ou simplement vous renseigner sur le sujet, contactez votre interlocuteur privilégié.

Besoin identifié

Prendre des décisions éclairées grâce aux données

Les données gérées par Enedis permettent de réaliser des analyses fines, à la fois sur votre patrimoine, mais aussi sur les transitions à l'œuvre dans d'autres territoires.

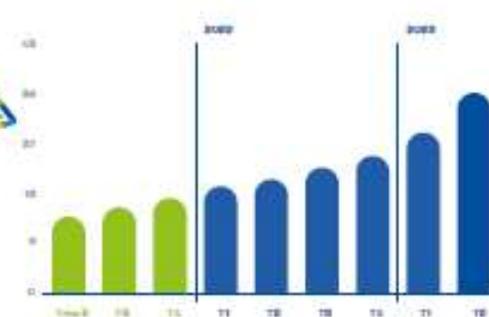


L'espace Mesures et Services permet de superposer différentes courbes sur plusieurs périodes pour simuler une éventuelle opération d'autoconsommation collective.

Sur cet exemple, la commune a pu comparer sa courbe de production estivale, avec les consommations de 3 bâtiments communaux sur la même période et ainsi identifier le potentiel d'autoconsommation et l'intérêt d'associer plusieurs bâtiments à l'opération.

L'Observatoire français de la transition écologique met les données d'Enedis au service de l'ensemble des parties prenantes. Au-delà des données brutes, le site vous propose des décryptages, analyses et points de vue pour identifier les pratiques émergentes et comprendre les transformations en cours près de chez vous, à l'échelle régionale, départementale ou locale. www.observatoire.enedis.fr

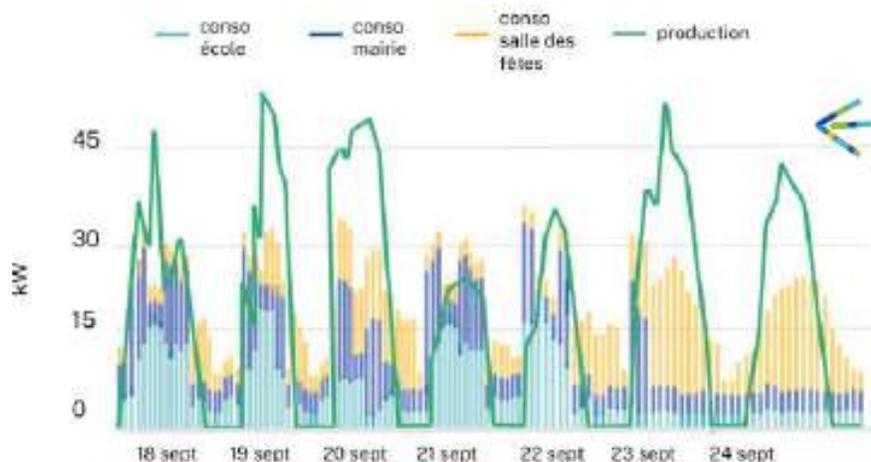
Nombre d'installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle dans le Nord



Besoin identifié

Prendre des décisions éclairées grâce aux données

Les données gérées par Enedis permettent de réaliser des analyses fines, à la fois sur votre patrimoine, mais aussi sur les transitions à l'œuvre dans d'autres territoires.

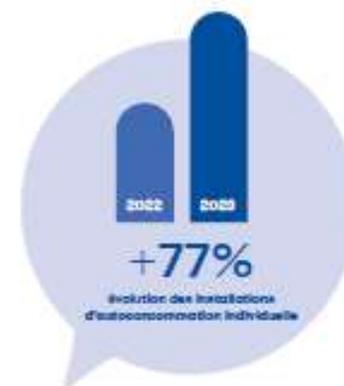
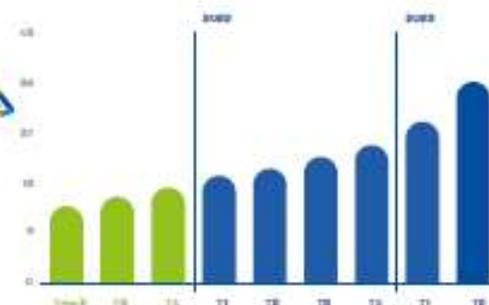


L'espace Mesures et Services permet de superposer différentes courbes sur plusieurs périodes pour simuler une éventuelle opération d'autoconsommation collective.

Sur cet exemple, la commune a pu comparer sa courbe de production estivale, avec les consommations de 3 bâtiments communaux sur la même période et ainsi identifier le potentiel d'autoconsommation et l'intérêt d'associer plusieurs bâtiments à l'opération.

L'Observatoire français de la transition écologique met les données d'Enedis au service de l'ensemble des parties prenantes. Au-delà des données brutes, le site vous propose des décryptages, analyses et points de vue pour identifier les pratiques émergentes et comprendre les transformations en cours près de chez vous, à l'échelle régionale, départementale ou locale. www.observatoire.enedis.fr

Nombre d'installations photovoltaïques en autoconsommation individuelle dans le Nord

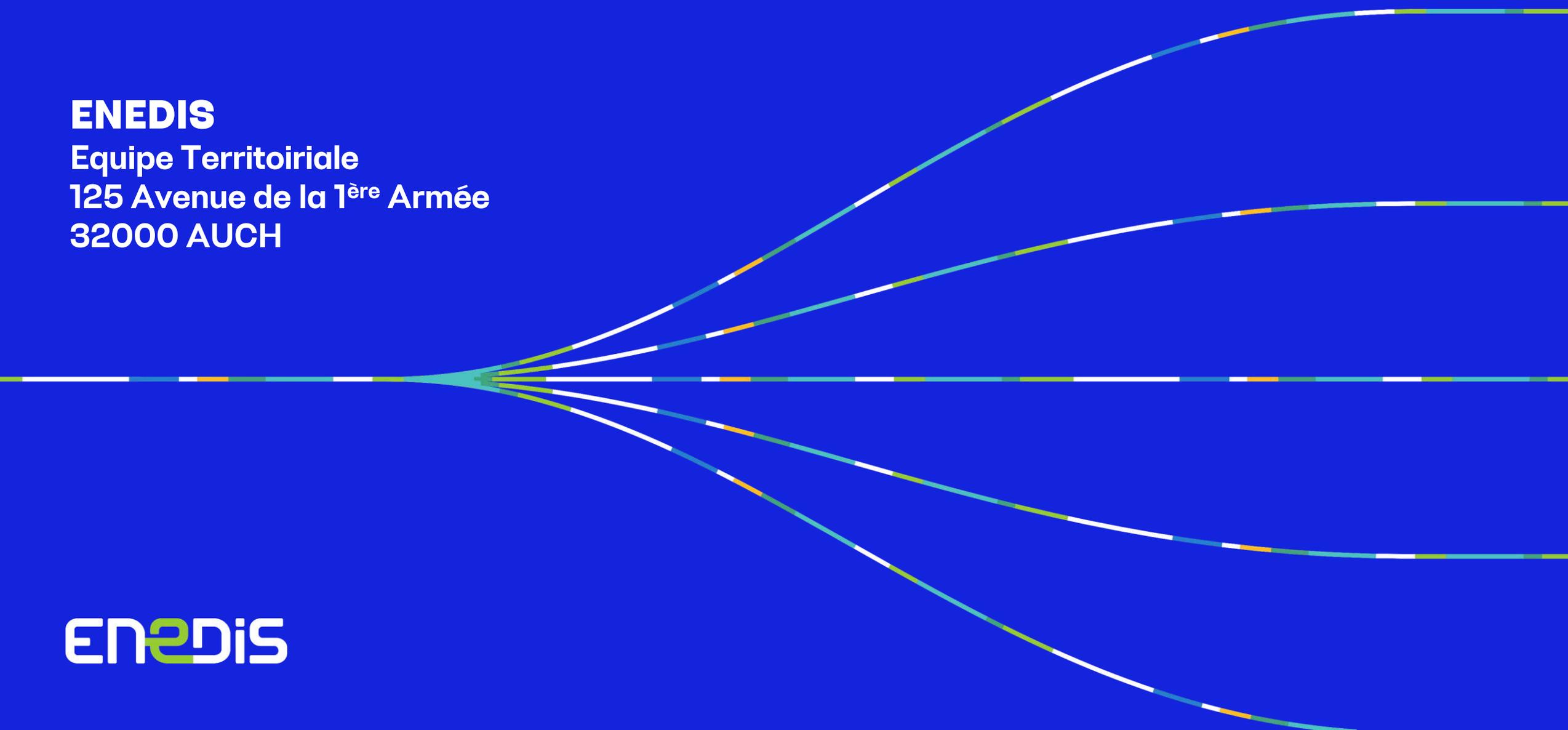


ENEDIS

Equipe Territoriale

125 Avenue de la 1^{ère} Armée

32000 AUCH



ENEDIS